

de Tribunal, où chaque Secrétaire étoit obligé d'apporter ses Papiers, & où il donnoit Audience pendant une heure seulement; après quoi il prenoit le plaisir de la promenade. La chose ne paroissant pas encore dans sa perfection, il fit du Palais d'Uzeda une Chancellerie, & y renferma tous les Ecrits publics, après avoir eu la précaution de faire transporter dans les Archives de Simancas ce qu'il y avoit de plus important. Ce ne fut pas tout; il ramassa en un seul endroit tous les Tribunaux de Justice: Là on voyoit les Magistrats, les Conseils, les Trésoriers Generaux, & la Chambre des Comptes &c. & ce qui étoit plus commode pour le Public, c'est qu'il fit publier une Ordonnance, que depuis une heure après midi ces Tribunaux seroient ouverts jusqu'à 3., & le soir pareillement, après cependant avoir eu la précaution d'augmenter les Gages des Officiers, & d'ordonner qu'ils seroient payez régulièrement.

Il ne s'en tint pas là, Marquis: A la pratique de la Justice, il joignit la Charité. Le Pere Daubenton lui ayant dit que la feuë Reine avoit fait recueillir 80. pauvres Filles orphelines, dans un certain endroit de la Ville qu'on nommoit Hospice, cette Eminence s'y transporta avec ledit Pere, & trouva cette Maison dans un si misérable état, que sur le champ il tâcha de les mieux loger. Je passe sous silence ce qu'il fit à l'égard d'une quinzaine qui étoient malades d'une espèce de mal contagieux, qui auroit pû se communiquer aux autres, qu'il fit traiter à ses propres frais: pour vous dire, Monsieur, qu'il n'eut aucun repos que le Palais du Comte de Monterey, qu'il choisit pour les mieux loger, ne fût parfaitement réparé, & cela en partie de ses propres deniers. Alors il fit mettre sur la porte les Armes du Roi & de la Reine.